

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 066 du 29 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 20 Juin 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM.G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – G. BOURY – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – B. CAILLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – D. BEDU – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. ALEXANDRE  
M. J.-N. MENAGE, absente et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES  
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

## **OBJET :** Service Enfance Jeunesse – Séjours Été 2016

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse. A ce titre, l'Intercommunalité met en place différents services à destination des familles du territoire tout au long de l'année répondant aux orientations fixées par le projet éducatif partagé avec les différents acteurs et partenaires du territoire.

Monsieur le Président indique que l'Intercommunalité organise chaque année au moment des vacances d'hiver et des vacances d'été des séjours en Centres de Vacances à destination des enfants et jeunes ados du territoire.

Monsieur le Président détaille la procédure de consultation qui a été organisée en vue d'attribuer les trois séjours de vacances que l'intercommunalité envisage de mettre en œuvre à destination des enfants et des jeunes du territoire à l'occasion de l'été 2016. Cette consultation s'est organisée dans le cadre d'un marché formalisé et concerne l'attribution de prestations de services comprenant l'hébergement sur place, les activités et l'ensemble des transports (aller et retour et sur place des groupes d'enfants). Cette prestation se décompose en trois lots distincts.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres qui a décidé de retenir pour le lot n°1 l'offre présentée par l'Association Rêv'Alizés de Lille pour l'organisation d'un séjour en Italie du 10 au 24 juillet 2016 pour un prix de prestation de 865,00 € par participant sur la base d'un nombre de 70 enfants et 11 adultes par séjour, pour le lot n°2 l'offre présentée par l'Association Loisirs Club de St Germain en Laye pour l'organisation d'un séjour en Savoie du 24 juillet au 7 août 2016 pour un prix de prestation de 895,00 € par participant sur la base d'un nombre de 70 enfants et 11 adultes par séjour et pour le lot n°3 l'offre présentée par la Société Oxy-Jeunes Voyages de Lille pour l'organisation d'un séjour dans les Hautes Alpes du 7 août au 21 août 2016 pour un prix de prestation de 699,00 € par participant sur la base d'un nombre de 70 enfants et 11 adultes par séjour.

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs d'inscription adoptés en 2015 en retenant un prix de 290,00 € par enfant (dégressivité de 5,00 € par enfant d'une même fratrie), d'appliquer une majoration de 300,00 € par enfant pour les personnes extérieures à l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un marché formalisé pour l'organisation de 3 séjours pour l'Eté 2016,
- d'approuver le marché passé avec l'Association Rêv Alizés pour l'organisation d'un séjour en Italie du 10 juillet au 24 juillet 2016 (Lot N°1),
- d'approuver le marché passé avec l'Association Loisirs Club pour l'organisation d'un séjour en Savoie du 24 juillet au 7 août 2016 (Lot N°2),
- d'approuver le marché passé avec la Société Oxy-Jeunes Voyages pour l'organisation d'un séjour dans les Hautes Alpes du 7 août au 21 août 2016 (Lot n°3),
- d'approuver le prix des prestations proposés par les trois prestataires,
- d'approuver le prix de participation demandé aux familles du territoire (290,00 € par séjour et par enfant, dégressivité de 5,00 € par enfant d'une même fratrie, majoration de 300,00 € pour les enfants extérieurs au territoire de l'intercommunalité),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au contrat de prestation passé avec les Associations Rêv'Alizés et Loisirs Club et la société Oxy-Jeunes Voyages,
- de solliciter le visa du contrôle des actes administratifs de la préfecture sur ce marché,
- de prévoir les crédits nécessaires pour l'organisation de ce trois séjours dans le cadre du budget général de la collectivité établi au titre de l'exercice 2016.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 juin 2016 et transmission en Préfecture le 29 juin 2016.

Pour extrait conforme.

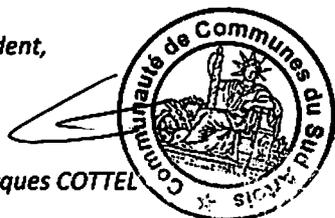
*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 29 juin 2016 et transmission  
en Préfecture le 29 juin 2016*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2016-066 29/06/2016

Enfance Jeunesse Séjours Eté 2016



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

